

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 14 décembre 2015**

Convocation du 07/12/2015

L'an deux mille quinze et le quatorze décembre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Joëlle ARNAUD, Jean-François DUBONNET, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Catherine LALINDE, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL, Carole MASCHERONI, Marianne NEGRE, Jean-Baptiste CURTO

Absent et excusé : Serge ROCHE

Absents : Amadou NDIAYE, Jean-Claude PILLET

Mme Agnès MARANZONI a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Schéma départemental de coopération intercommunale
- Décision modificative
- Travaux en cours
- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 02 novembre 2015 est adopté (12 votants).

Rappel des résultats du scrutin des élections régionales du 13 décembre 2015.

Schéma départemental de coopération intercommunale

Mr le Maire rappelle le calendrier des différentes étapes relatives à ce schéma, informe l'assemblée de la position adoptée par Chambéry Métropole et donne lecture de la délibération prise par la Communauté de Communes Cœur des Bauges. Les communes membres de cet EPCI ne souhaitent pas être séparées puisqu'elles ont déjà mené un certain nombre de réflexions concernant leur territoire.

Aux termes de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), chaque préfet doit élaborer pour son département un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans le département, pour les six années à venir.

Suite à la présentation du SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 octobre 2015, le projet de schéma est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Il convient également de rappeler :

- une première orientation du SDCI a été adressée au ministère de l'Intérieur par le Préfet avant le 9 octobre en faisant mention, le cas échéant, de toutes difficultés.
- aux termes de l'article L.5210-1-1 du CGCT, la population à prendre en compte est la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié. Il est rappelé que le dernier décret date du 24 décembre 2014 et que le suivant sera publié d'ici quelques semaines.

Actuellement, la population de la communauté de communes Cœur des Bauges est de 4 892 habitants, soit une population légèrement inférieure au seuil légal de 5 000 habitants. La prise en compte d'une actualisation fin 2015 pourrait l'amener encore plus proche du seuil des 5 000 habitants, voire au-dessus.

Le contenu du schéma départemental de coopération intercommunale en ce qui concerne notre commune :

Le SDCI propose les trois évolutions institutionnelles suivantes pour le 31 décembre 2016 :

- la fusion de la communauté d'agglomération Chambéry métropole (124 316 habitants) et de la communauté de communes Cœur des Bauges (4 892 habitants).

Les territoires de Chambéry métropole et de la communauté de communes Cœur des Bauges sont donc concernés par une proposition de modification de la situation existante, et c'est à ce titre que les deux EPCI et leurs communes membres ont été destinataires du projet de schéma départemental et ont donc la possibilité de se prononcer dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

L'avis de la commune :

Cette proposition de schéma est incohérente au regard des obligations et de performance des politiques publiques,

Cette proposition de schéma est incohérente budgétairement,

Cette proposition de schéma est incohérente au regard du travail déjà engagé par nos collectivités.

Vu le projet de SDCI du département de la Savoie notifié à la commune le 15 octobre 2015

Vu l'avis du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Chambéry Métropole en date du 12 novembre 2015,

Vu l'avis du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges en date du 24 novembre 2015,

Le conseil municipal, après débat et après en avoir délibéré :

Article 1 : émet un avis négatif à cette proposition et :

- **considère** que si les rapprochements des différents territoires à l'échelle des bassins de vie sont inéluctables et nécessaires à terme, les communes et EPCI concernés n'ont pas attendu la loi NOTRe pour se mettre en marche, dans un calendrier moins contraignant, de manière plus adéquate avec les propres attentes de la loi et de manière plus respectueuse de leur identité et des citoyens,
- **considère** une réelle carence en matière de projection de l'impact budgétaire et donc des moyens attribués dans un contexte de fortes contraintes budgétaires,
- **considère** que cette démarche de fusion, compte tenu des enjeux qu'elle porte pour le territoire des Bauges, des différences existantes entre le territoire des Bauges et celui de Chambéry métropole (population, ruralité, identité montagnarde, ...) ne peut être envisagée qu'après un travail d'analyse

permettant d'appréhender et d'éclairer les conséquences d'une telle évolution, et qu'en tout état de cause, une telle démarche ne peut s'envisager dans un délai aussi contraint,

- **considère** que la question du tourisme et plus particulièrement de l'avenir de certains stades de neige doit être abordée distinctement au niveau du syndicat mixte Savoie Grand Revard, organisme existant et regroupant les intercommunalités de Chambéry métropole, de Grand Lac et certaines communes des Bauges,
- **considère** qu'il est indispensable de respecter et de prendre en compte les identités de chaque territoire, leur histoire, leur spécificité, leur mode de gouvernance, leurs aspirations et les attentes de la population y étant établie conformément aux déclarations du Président de la République au Châtelard le 20 août 2015,
- **souligne**, dans l'état actuel des travaux engagés par les deux EPCI, le risque d'incompatibilité des démarches entreprises de types schéma de mutualisation, PLUi, schéma de développement économique, PLH, plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, SCOT...
- **souligne** que Madame Marylise Lebranchu, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique a affirmé, à l'occasion du récent congrès de l'Assemblée des communautés de France tenu à Tours en octobre 2015, avoir donné des instructions aux préfets pour qu'ils présentent aux élus des SDCI ambitieux tout en leur demandant d'éviter de passer outre leur avis,
- **demande** que ces procédures de rapprochement ne soient pas conduites à marche forcée alors que les EPCI doivent déjà dans des délais contraints remplir un certain nombre d'obligations liées au schéma de mutualisation de leurs services et à la mise en œuvre de nouvelles compétences, et cela dans une phase de raréfaction des finances publiques locales,
- **demande** une période de 3 à 5 ans pour approfondir le renforcement des relations déjà engagées avec les intercommunalités de cohérence, dont Grand Lac et la communauté de communes Cœur des Bauges pour mieux réussir ensemble.

Le conseil municipal sollicite en conséquence Monsieur le Préfet de la Savoie pour écarter aujourd'hui le projet de fusion entre la communauté d'agglomération Chambéry métropole et la communauté de communes Cœur des Bauges.

En effet, le conseil municipal souligne, à la lecture du SDCI, l'absence de cohérence des périmètres des communautés eu égard aux bassins de vie, SCoT et unités urbaines (article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales), pourtant déterminante pour l'application de la loi NOTRe dans la définition des nouveaux périmètres des EPCI.

Adopté à l'unanimité (12 voix)

Décision modificative

Elle concerne les travaux en régie. Délibération reportée au conseil municipal de janvier 2016 car toutes les factures n'ont pas encore été reçues.

• Travaux en cours

- **Appartement au-dessus de l'école** : travaux effectués par l'employé communal terminés (réfection de la salle de bain, des peintures et du sol de la cuisine). Location à compter du 09 janvier 2016.
- **Mezzanine** : aménagement d'un point d'eau pour les activités périscolaires.

• Questions diverses

- **Classe des petits** : réfection du sol pendant les vacances estivales.

- **Butte du Chef-Lieu** : réunion avec Savoisienn Habitat et les riverains sur site le 16 décembre prochain.
- **Cimetière** : mise à jour du plan, recensement des données sur les concessions actuelles et intégration des données dans le logiciel.
Concernant les concessions délivrées avant 1967, (année d'application d'une tarification) Il est décidé que lors d'une prochaine sépulture, le tarif en vigueur sera appliqué.
Un travail est également mené pour renouveler les concessions échues.
Quelques travaux sont aussi prévus.
- **Budget** : une subvention de 42 840€ a été attribuée à la commune au titre des « communes bâtisseuses ». Une 1ère fraction sera versée en 2015 et le solde en 2016. Cette attribution constitue une bonne nouvelle puisque des recettes escomptées n'ont pas été effectives (remboursement de l'assurance suite au sinistre incendie concernant les conteneurs de tri sélectif du chef-lieu, TVA sur les derniers caveaux non récupérable)
- **Bulletin municipal** : contact sera pris prochainement avec l'Université de Savoie pour revoir la maquette.
- **Commission jeunes et animation** : dossier CAF à finaliser et réunion à prévoir pour refaire le point sur les différents dossiers.
- **Démarche C3E** : présentation d'un graphique, certains points lumineux « inutiles » seront supprimés.
- **Repas des aînés** : cette journée s'est bien déroulée, bonne ambiance et les repas commandés aux 4 saveurs étaient de bonne qualité. La distribution des chocolats est à faire.
- **Création d'une société d'économie mixte (SEM) funéraire** à l'initiative de la ville de Chambéry. Cette structure sera chargée, à l'échelle de l'agglomération, de l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres et du crématorium. Les élus décident de participer au capital à hauteur de 1000€. Une délibération sera prise dans ce sens une fois que les statuts de cette SEM seront approuvés par le conseil municipal de Chambéry.
- **Ecole** : inauguration de l'équipement numérique effectuée la semaine dernière.
- **Urbanisme** : la secrétaire de mairie fait le point sur les dossiers d'urbanisme en cours.
- **Vœux du Maire le 08 janvier 2016 à 19h00** : présence des élus et du personnel communal fortement souhaitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.